

# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

Séance du 20 octobre 2022

L'an 2022 et le 20 octobre à 18h30, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 13 octobre 2022.

Date de la convocation : 13 octobre 2022

Date d'affichage : 13 octobre 2022

**Délibération N° 20-10-2022 / N° 160**

Etaient présents les membres en exercice : 88

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Patrick Zakrent, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillieze, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Nadine Vendeville, Magalie Jonard, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 6

Membres votants : 99

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Pierre Cuvillier, Jean Bridel, Richard Skowron, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Sylviane Evain, Eric Caron, Joël Tourseil

Absents suppléés : Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Murielle Roussel suppléée par Régis Taffin, Frédéric Plaquet suppléé par Élisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Denise Tetelin suppléée par Muriel Sergier,

Absents excusés : Fabienne Kwiatkowski, Dominique Coppin, Guy Vasseur

Absents ayant donné procuration : Léon Bernard ayant donné procuration à Jean-Michel Desailly, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Béatrice Dausse ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

**Secrétaire de séance : Julien Bellengier**

**Titre de la délibération : Convention de prêt à usage entre la Communauté de Communes et la commune de Givenchy-le-Noble**

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, des études hydrauliques ont été menées sur 12 communes du territoire. Ces études ont permis d'établir des programmes de travaux.

Il indique que :

- sur la commune de Givenchy-le-Noble, l'étude a préconisé la démolition d'une habitation (sise 3 rue d'Izel), devenue insalubre suite aux inondations, et prévoit l'aménagement d'une zone de rétention sur les parcelles concernées,
- ces parcelles appartiennent à la commune de Givenchy,
- l'ensemble des travaux seront portés par la Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence lutte contre l'érosion des sols et ruissellement,
- ces travaux ont pour but de satisfaire l'intérêt général avec la préservation du milieu, des biens et des personnes.

Afin de permettre les différentes interventions, il est proposé d'établir une convention de prêt à usage entre la Communauté de Communes et la commune de Givenchy-le-Noble. Cette convention permettra la mise à disposition gratuite des parcelles, autorisera la Communauté de communes à mettre en œuvre les travaux et réaliser les opérations de gestion et d'entretien des ouvrages de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement.

Suite à l'avis favorable du Bureau en date du 11 octobre 2022, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de signer la convention de prêt à usage entre la Communauté de Communes et la commune de Givenchy-le-Noble,
- d'engager l'ensemble des démarches permettant sa bonne mise en œuvre et à signer tous les documents inhérents à cette mise à disposition.

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 25/10/2022 et publication ou notification du 25/10/2022

